

publicitenuelle

Exclusif

Publié le 11 décembre 2013 à 05h00 | Mis à jour le 11 décembre 2013 à 05h00

## Injection supervisée: vers l'ouverture de quatre centres à Montréal



La légalité des services d'injection supervisée au Canada a été confirmée en 2011 par la Cour suprême du Canada, qui, dans un jugement unanime concernant le centre d'injection Insite, créé en 2003 à Vancouver, avait jugé qu'il s'agissait d'une question de santé publique.

Photo: Robert Skinner, La Presse



[Hugo Pilon-Larose](#)

La Presse

Après plus d'un an de retard par rapport aux plans initiaux, voilà que le projet se concrétise. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal fera parvenir cette semaine au ministère de la Santé du Québec une demande de financement afin d'ouvrir quatre centres de services d'injection supervisée à Montréal.

Selon le plan de démarrage, les organismes Cactus, Spectre de rue et Dopamine, qui ont pignon sur rue respectivement au centre-ville, dans le centre-sud de Montréal et dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, abriteront dans leurs locaux les premiers centres de services d'injection supervisée (SIS). Une quatrième unité, celle-ci

mobile, sera aussi déployée dans les différents quartiers de la métropole.

Le centre de santé et des services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, dont le territoire couvre essentiellement le centre-ville et l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, sera chargé de l'organisation des services médicaux, ainsi que de la coordination avec les organismes communautaires, selon le plan qui sera déposé à Québec.

Le conseil d'administration de l'Agence a voté, hier, une résolution permettant l'envoi du budget de son projet au ministère de la Santé, qui doit le financer pour qu'il aille de l'avant. Si le Ministère accepte son plan, l'exploitation des quatre SIS coûterait 2,7 millions de dollars par année. Un montant non récurrent de 3,2 millions serait aussi nécessaire pour l'aménagement des locaux et l'achat de matériel.

«Nous avons fait une estimation du coût que représenteraient ces quatre sites sur les 20 prochaines années, afin de le comparer avec ce que ça nous coûterait en soins de santé en ne faisant rien. Notre conclusion est que le projet est rentable, d'un point de vue financier, en quatre ans seulement», a expliqué hier à *La Presse* le directeur de la santé publique de Montréal, le

Dr Richard Massé.

«Parce que nous ne voulions pas que les centres de services s'organisent de façon différente d'un endroit à l'autre et que la qualité des soins offerts diffère, nous avons confié le projet au CSSS Jeanne-Mance seulement, pour qu'il organise l'ensemble des activités», a-t-il ajouté.

### **Un long processus**

Initialement, la Direction de la santé publique de Montréal prévoyait ouvrir cinq SIS, plutôt que quatre. Le projet de démarrage, qui devait être présenté à l'automne 2012, a finalement été reporté d'un an. Préparer la demande d'exemption à la Loi fédérale sur les drogues et autres substances, un imposant document d'une centaine de pages, a exigé plus de temps que prévu.

Mais si le plan de démarrage est désormais terminé, les SIS n'ouvriront pas leurs portes de sitôt. Le ministère de la Santé doit d'abord accepter le projet et valider son budget, avant que le CSSS Jeanne-Mance ne s'attaque aux prochaines étapes.

«Si Québec nous donne son appui, une demande d'exemption à la Loi fédérale sur les drogues et autres substances sera envoyée à Ottawa. Une fois l'autorisation de Santé Canada obtenue, le CSSS Jeanne-Mance pourra aller de l'avant», a expliqué le Dr Massé.

La légalité des services d'injection supervisée au Canada a été confirmée en 2011 par la Cour suprême du Canada, qui, dans un jugement unanime concernant le centre d'injection Insite, créé en 2003 à Vancouver, avait jugé qu'il s'agissait d'une question de santé publique et non de sécurité.

### **Services d'injection supervisée**

Un service d'injection supervisée est un endroit contrôlé par des membres du personnel médical afin de permettre aux personnes qui s'injectent des drogues de le faire en utilisant du matériel sécuritaire et hygiénique sans être interpellées par les services policiers.